

Plan d'affaires du créateur d'entreprise



Vos objectifs :

Conforter, sécuriser votre projet afin d'éviter les erreurs et les efforts inutiles. Vérifier et valider la viabilité, la rentabilité de votre activité future en établissant des liens entre plusieurs approches : commerciale, juridique, fiscal et financière. Acquérir des connaissances dans ces domaines pour vous approprier ces données capitales au pilotage de votre entreprise.

Des moyens pour les atteindre :

La formation de trois jours du module complémentaire au Stage Préalable à l'Installation vous permet de concevoir et de bâtir, vous-même, votre Plan d'Affaires au travers d'un prévisionnel d'activité très complet et très détaillé.

Quels thèmes :

L'action commerciale : clientèle, concurrence, positionnement et stratégie (simulation de gestion d'entreprise)

La gestion : compte de résultat, seuil de rentabilité abordée sur une journée par un expert-comptable.

La protection sociale : ses coûts, l'embauche d'un salarié.

Le financement : investissements, fonds de roulement, plan de financement et de trésorerie. Budget prévisionnel établi sur 3 ans.

Quel but ?

A l'issue de la formation, vous aurez une vision chiffrée de votre future entreprise, notamment sur les points financiers. Ce module vous permettra de concevoir et de chiffrer vos propres documents financiers prévisionnels à l'aide d'un logiciel approprié. Vous serez ainsi en mesure d'argumenter votre projet auprès de vos futurs partenaires : banquiers, comptables, assureurs, fournisseurs, Plateforme d'Initiative Locale... Ces documents vous permettront également de suivre votre activité et de maîtriser votre budget tout au long de l'année

Pour ce module, il vous faut réaliser une approche minimale :

Définir votre **rémunération annuelle** minimum

Quels sont les tarifs que vous allez appliquer ? (à l'heure, à l'unité, au m², à la prestation, ...)

Quels seront vos **investissements** ? (véhicule, matériel, locaux)

De quel **apport personnel** disposez-vous ?

Quel **montant** allez-vous emprunter ?

Qualifier et quantifier vos frais généraux :

Par exemple : **eau, gaz, électricité** - petit équipement, petit outillage (montant < 500 €) - besoins en petites fournitures - sous-traitance - crédit-bail - **loyer et charges locatives** - entretien et réparation des locaux et matériels - entretien et réparation des véhicules - **assurances professionnelles** - frais de formation - salaire de vos employés - honoraires (comptable, conseiller juridique, avocat, notaire, ...) - **publicité** (cartes visites, médias, marquage véhicule, enseigne,...) - frais de déplacements (carburant, hôtel, restaurant, péages, ...) – frais postaux - télécommunications (téléphonie, internet) - services bancaires (frais de tenue de compte professionnel, carte bleue) - frais de constitution (pour les sociétés)

Coût du module complémentaire : **65 €**

Si vous désirez vous inscrire pour ce module complémentaire, contactez notre service formation :

Pour le site de **Montélimar**

Ghislaine NAVARRO : 04.75.48.72.37

g.navarro@cma-drome.fr

Pour le site de **Romans** :

Chantal GUILLAUME : 04.75.48.72.04

c.guillaume@cma-drome.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Drôme